



Communiqué de presse

Objet	Les Vert'libéraux en faveur d'un parlement de milice financièrement indépendant
Contact	Tiana Moser, Présidente du groupe parlementaire, Tel. +41 76 388 66 81
Expéditeur	Parti vert'libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date	5 mars 2012

Les Vert'libéraux en faveur d'un parlement de milice financièrement indépendant

Les parlementaires doivent s'affranchir de liens d'intérêts pour pouvoir faire de la politique. Une rémunération adéquate protège cette liberté. Les Vert'libéraux ont décidé de soutenir la proposition pour favoriser la prévoyance professionnelles des parlementaires.

Plutôt désagréable et dérangent, lorsque l'on entend les indemnités perçues par les parlementaires. D'autant plus lorsque les représentants sont en place depuis peu. Les Vert'libéraux se battent pour qu'à l'avenir le Parlement statue en fin de législature sur les indemnités du nouveau Conseil.

De nombreuses raisons plaident en faveur d'une adaptation des indemnités des parlementaires. En premier lieu, il est essentiel de relever qu'il ne s'agit ni d'augmenter le salaire réel ni d'un droit automatique à percevoir des indemnités. Le montant de l'indemnité n'a pas été ajusté à l'inflation depuis quelques années.

L'importance et la complexité du travail des parlementaires s'accroît sans cesse. Il en est ainsi des problèmes auxquels sont confrontés ces derniers. Un travail parlementaire sérieux et indépendant exige une lourde charge de travail. Une activité professionnelle exercée en parallèle, qui assure un revenu et la prévoyance professionnelle n'est cependant pas complètement impossible mais alourdit la charge de travail. Il en est ainsi, malgré tous les avantages du parlement de milice.

Pour bon nombre, ces indemnités parlementaires constituent une partie du revenu du ménage. En même temps, différents parlementaires trouvent des solutions alternatives durant cette période pour le travail familial ou leur activité professionnelle, comme par exemple, l'activité d'un cabinet médical. Dans ce contexte, il est indéniable qu'un parlementaire doit toujours s'organiser car il est possible qu'il doive renoncer à son mandat ou qu'il subisse une défaite électorale et qu'il veuille ou doive, par la suite, retrouver une activité professionnelle.

Grâce à leurs indemnités, des montants conséquents, les parlementaires financent souvent leur parti ou les campagnes électorales.

En résumé : travailler au parlement comporte des avantages et des inconvénients, en particulier eu égard à son avenir professionnel et les risques y afférents.

Il n'est pas étonnant que les partis qui bénéficient de dons subséquents et de mandats lucratifs, se soient fortement opposés à un réajustement.

Dans ces conditions, une représentation du peuple s'avère impossible. Le Parlement n'a pas vocation à réunir des membres financés par des structures qui défendent leurs intérêts particuliers ou à représenter les intérêts de ceux qui disposent de ressources financières pour ce faire.

La question des risques financiers et professionnels de même que celle de la transparence est déjà à l'ordre du jour. Nous rejetons un renforcement de cette pratique. La Suisse compte sur son parlement de milice. De fait, il est nécessaire que les parlementaires touchent une indemnité adéquate. Ces problèmes sont accentués concernant la prévoyance professionnelle. C'est pourquoi les Vert'libéraux ont décidé de soutenir cette proposition. Les Vert'libéraux regrettent qu'une courte majorité du Conseil national se soit opposée à une entrée en matière et qu'ainsi, elle ait approuvé une perte d'indemnité malgré des dépenses croissantes.

Formatiert: Nicht Hervorheben